

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 334

15 février 2006

SOMMAIRE

AB CPFM Europroperty Finance, S.à r.l., Luxembourg	16006	Global Spring Investments S.A., Luxembourg	16020
Albatros Performance Management S.A., Luxembourg	16013	Global Spring Investments S.A., Luxembourg	16020
Alternence S.A., Luxembourg	16005	Gouderial S.A., Luxembourg	16014
Altona Gestion S.A., Luxembourg	15986	Greenpine S.A., Luxembourg	16005
Arbalux S.A., Windhof-Koerich	16028	HIC S.A., Luxembourg	16004
Arbalux S.A., Windhof-Koerich	16028	HIC S.A., Luxembourg	16004
Astor S.A., Luxembourg	16003	HUB Industries S.A., Luxembourg	16021
ATTC, Administration Technique et Travaux Comptables S.A., Luxembourg	15998	I.C.D. International Cosmetic Development S.A., Luxembourg	16011
Axel Invest, S.à r.l., Pétange	16009	ICD International Cosmetic Development S.A., Luxembourg	16013
Bartola S.A., Luxembourg	16020	ICM Diversified Alpha Funds, Sicav, Luxembourg	16017
Bartola S.A., Luxembourg	16020	ICM Diversified Alpha Series, Sicav, Luxembourg	16017
Bosquet, S.à r.l., Bridel	16022	Icmos (Luxembourg) S.A., Luxembourg	16009
Bosquet, S.à r.l., Bridel	16023	International Business Organization Holding S.A., Strassen	16015
Brant Maintenance.Lux, S.à r.l., Luxembourg	16031	International Business Organization Holding S.A., Strassen	16016
CAS Services S.A., Luxembourg	16032	International Business Organization Holding S.A., Strassen	16016
Capital International Kokusai VA Management Company S.A., Luxembourg	16019	International Business Organization Holding S.A., Strassen	16016
Chorale Ste Cécile Bettembourg, A.s.b.l., Bettembourg	16023	International Business Organization Holding S.A., Strassen	16016
Chrysalis S.A., Luxembourg	16010	International Lab Group S.A., Luxembourg	16021
Comindus S.A., Luxembourg	16002	International Lab Group S.A., Luxembourg	16021
Compagnie Financière Holding «La Petite Amboise» S.A., Luxembourg	16005	International Lab Group S.A., Luxembourg	16021
Damigiana Holding S.A., Luxembourg	16026	IREC Holdings S.A., International Real Estate Corporation Holdings S.A., Luxembourg	16003
Damigiana Holding S.A., Luxembourg	16027	Itaú Europa Luxembourg Advisory Holding Company S.A., Luxembourg	16014
Damigiana Holding S.A., Luxembourg	16027	Itaú Europa Luxembourg Sicav, Luxembourg	16014
Damigiana Holding S.A., Luxembourg	16027	LBO Benelux S.A.	16016
EEL Investments, S.à r.l., Luxembourg	16012	LBO Benelux S.A.	16017
Eglux S.A., Roodt-sur-Syre	15999	Lefevre Lux, S.à r.l., Pétange	16009
Elna S.A., Luxembourg	16018	Lion-Interinvest, Sicav, Luxembourg	16004
Euro Courtage, S.à r.l., Luxembourg	16011	Lumele S.A.H., Luxembourg	16018
European Quality Fund, Sicav, Luxembourg	16015	Lupico International Holding Société Anonyme, Luxembourg	16026
Eurosuez Capital Management S.A., Luxembourg	16017	Lux International Cleaning Enterprise, S.à r.l., Niederanven	16019
Figinvest S.A., Luxembourg	16018	Luxcem, S.à r.l., Luxembourg	15986
Financière Chinon Holding S.A., Luxembourg	16018		
Forseti Acquisitions S.A., Luxembourg	15987		
Global Spring Investments S.A., Luxembourg	16020		

Mantaray Investments S.A., Luxembourg	16015	Perkins Foods (Luxembourg) S.A., Capellen	16008
MGPF S.A., Luxembourg	16012	Portes du Soleil, S.à r.l., Luxembourg	16031
New Tech Venture Capital Fund S.C.A., Luxembourg	16015	Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Luxembourg	16012
New Tech Venture Capital II S.C.A., Luxembourg	16007	Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., Luxembourg	16013
New Tech Venture Capital Management II S.A., Luxembourg	16003	Reichmann S.A., Luxembourg	16010
Nightwatch Investments, S.à r.l., Luxembourg	16019	Salon Viviane, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	16010
Nippon Express (Belgium) N.V. S.A., Luxembourg	16009	Sealed Air Luxembourg (I), S.à r.l., Luxembourg	16027
Noufon S.A., Luxembourg	16004	Secur Channel S.A., Luxembourg	16032
Nucleus Management S.A., Strassen	16006	Secur Channel S.A., Luxembourg	16032
Nucleus Management S.A., Strassen	16006	Secur Channel S.A., Luxembourg	16032
Nucleus Management S.A., Strassen	16006	Silex.com S.A.	16019
Nucleus Management S.A., Strassen	16006	Sorep S.A., Schiffange	16030
Parfinglobe Holding S.A., Luxembourg	16005	Suez Asia Equity Associates S.C.A., Luxembourg	16014
Parkway Europe, S.à r.l., Luxembourg	16007	Suez Asia Equity Management S.A., Luxembourg	16013
Parkway Europe, S.à r.l., Luxembourg	16007	Synthesis Fund Advisors S.A., Luxembourg	16016
Parkway Europe, S.à r.l., Luxembourg	16007	Troy Holding S.A., Münsbach	16008
Parkway Europe, S.à r.l., Luxembourg	16008	Twinpart S.A., Luxembourg	16019
Parkway Europe, S.à r.l., Luxembourg	16008	UBP Multifunds Advisory S.A., Luxembourg	16010
Pastelle S.A., Mamer	16028	Verbena Investissements S.A., Luxembourg	16011
Pâtisserie Scheer Marc, S.à r.l., Pétange	16010	Victor H.V. Invest S.A.H., Luxembourg	16002

ALTONA GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 80.462.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 10 octobre 2005

Successivement, le Conseil d'Administration a accepté les démissions de Philippe de Castellane et Michel Di Benedetto et a décidé de coopter:

- Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Jacques Mahaux, Administrateur, demeurant à Luxembourg.

Les nominations seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le siège social est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ06142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095698.3/1023/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

LUXCEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,-.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 100.668.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 27 septembre 2005

- L'associé unique accepte la démission de Monsieur Stéphane Biver, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg de sa fonction de gérant de la société avec effet immédiat.

- L'associé unique nomme pour une durée indéterminée Monsieur Elo Rozencwajg, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en qualité de gérant de la société.

- L'associé unique renouvelle le mandat de Monsieur Marcel Stephany, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange réviseur de la société pour l'exercice social 2005.

Luxembourg le 27 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2005, réf. LSO-BJ01097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095732.3/751/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

FORSETI ACQUISITIONS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 111.518.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighteenth day of October.
Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. CCT CORPORATE NOMINEES LIMITED, a company duly incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Custom House Plaza Block 6, IFSC, Dublin 1, duly represented by Mr Carsten Opitz, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dublin on 17 October.

2. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a société anonyme with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 37.974, duly represented by Mr Carsten Opitz, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 17 October 2005.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holders and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their here-above stated capacities, have drawn up the following articles of association of a société anonyme, which they declare organised as follows:

A. - Name, Duration, Purpose, Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a Company in the form of a société anonyme, under the name of FORSETI ACQUISITIONS S.A. (the «Company») which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law») and shall be subject to and governed by the provisions of the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended and by these articles of association.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 3. The purpose of the Company is to purchase, administer, enforce and finance (including through securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law) receivables and related collateral, including, without limitation, distressed loan receivables. In this context, the Company may assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume these risks by acquiring assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. Subject to, if applicable, the compliance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets, the Company may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may also within the context and in furtherance of its object:

- (a) raise funds, including through the issue of bonds, notes, obligations and other evidences of indebtedness;
- (b) grant security for funds;
- (c) enter into agreements, including, but not limited to:
 - i. underwriting agreements, marketing agreements and selling agreements in relation to the raising of funds;
 - ii. interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with the objects mentioned above; and
 - iii. bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements; credit insurance agreements and agreements creating security in connection with the activities mentioned above.

The Company may open one or several compartments in accordance with Article 7 of these articles of association.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its object, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the board of directors. The Company shall not establish any branches or other offices in Luxembourg or abroad.

B. - Share capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) consisting of three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company are in registered form.

A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 governing com-

mercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two directors upon request of the relevant shareholder.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. - Compartments

Art. 7. The board of directors of the Company may create one or more compartments within the Company (the «Compartment» or the «Compartments»). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such Compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the board of directors creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

As between noteholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of noteholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of directors having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such noteholders and creditors. Creditors and noteholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company having created such Compartment, no resolution of the board of directors of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the noteholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all noteholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

D. - General meetings of shareholders

Art. 8. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors or by the Company's auditor.

It may also be convened by request of shareholders representing at least twenty per cent (20%) of the Company's share capital.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the twelfth day of June of each year at 12.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with the unanimous consent of the shareholders.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. The holders of notes of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, subject to the terms and conditions of such notes and applicable law, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

Unless otherwise provided herein, the provisions of Article 9 shall apply mutatis mutandis to such meetings of noteholders.

E. - Board of directors

Art. 11. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, by observing the applicable legal provisions.

Art. 12. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, provided that each director taking part in the meeting may participate from any country other than Germany. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. At the beginning of each meeting, each director participating by conference-call or by other similar means of communication shall state his or her location.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting provided that the following decisions or measures shall require a unanimous decision by all directors present or represented at such meeting:

- (i) entering into or amending any contracts worth or resulting in an annual expense of at least EUR 50,000.-;
- (ii) the adoption or amendment of the business plan for any purchased loan receivable including, without limitation, any acquisition of mortgaged property (REO strategy);
- (iii) making decisions on measures which are not in line with the business plan adopted for the relevant loan receivable and involve a claim, liability or costs in excess of EUR 50,000.-;
- (iv) entering into contracts for the acquisition or disposition of any loan receivables by the Company;
- (v) entering into or amending financing arrangements for the purpose of financing the acquisition of any loan receivables by the Company;
- (vi) acquiring equity stakes in other companies, as well as selling or surrendering such stakes;
- (vii) bringing suit and agreeing to settlements on behalf of the Company to the extent the amount in dispute exceeds EUR 10,000.-;
- (viii) entering into intercompany agreements with affiliated companies, including, without limitation, profit and loss transfer agreements and domination agreements;
- (ix) acquiring, selling or encumbering real estate and rights equivalent to real property;
- (x) entering into or amending contracts regarding leases for space;
- (xi) taking out any kind of insurance policy (including D&O coverage) with an annual premium in excess of EUR 50,000.-;
- (xii) entering into or amending contracts with FORSETI TREUHAND, GmbH or any other person which currently or in the future holds legal title to certain assets in which the Company has an economic interest, including, without limitation, any loan receivables purchased by the Company and any related collateral;
- (xiii) entering into or amending contracts with SGK SERVICEGESELLSCHAFT KREDITMANAGEMENT mbH or any other person which currently or in the future engages in the servicing, administration or enforcement of certain assets in which the Company has an economic interest, including, without limitation, any loan receivables purchased by the Company and any related collateral;
- (xiv) establishment of a real estate company for the purpose of acquiring mortgaged property either in a public auction or by way of a private sale, the participation in the financing of such acquisition or the approval of any financing arrangement to be entered into by such real estate company as well as the approval of any real estate contract to be entered into by such real estate company with any third party servicer;
- (xv) issue of guarantees by the Company in respect of any bonds, notes or similar instruments or assuming similar obligations.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 14. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of directors.

In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is subject to prior general authorisation of the general meeting of shareholders.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

The following decisions may not be taken by the Board of Directors before the Investment Committee has given its advice on the subject matter by resolution in accordance with article 17:

- (i) entering into contracts for the acquisition or disposition of any loan receivables by the Company;
- (ii) entering into or amending financing arrangements for the purpose of financing the acquisition of any loan receivables by the Company;
- (iii) the adoption or amendment of the business plan for any purchased loan receivable, including, without limitation, any acquisition of mortgaged property (REO strategy), and making decisions on measures which are not in line with the business plan adopted for the relevant loan receivable and involve a claim, liability or costs in excess of EUR 50,000.-;
- (iv) establishment of, acquisition and/or disposal of stakes in, any other company (including, without limitation, any real estate company for the purpose of acquiring mortgaged property, the participation in the financing of such acquisition or the approval of any financing arrangement to be entered into by such real estate company as well as the approval of any real estate management contract to be entered into by such real estate company with any third party servicer);
- (v) issue of guarantees by the Company in respect of any bonds, notes or similar instruments or assuming similar obligations.

Art. 15. The Company will be bound vis-à-vis third parties by the joint signature of two directors of the Company or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by unanimous decision of the board of directors.

F. - Supervision of the company's accounts

Art. 16. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by one or several independent auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the board of directors among the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises, and remunerated by the Company. The board of directors shall determine their number and the term of their appointment.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended and the Securitisation Law.

G. - Investment committee

Art. 17. The business of the Company as well as the financial situation of the Company, in particular its balance sheets and accounts, are subject to the supervision of the Investment Committee, which is composed of up to six members, which may be shareholders or not.

The Investment Committee acts as an advisor to the administration of the Company by the Board of Directors. Upon request of the Investment Committee, the Board of Directors shall provide the Investment Committee with any document or information which is necessary and sufficient to enable the Investment Committee to monitor the financial situation of the Company. In particular, the Board of Directors shall, prior to entering into, or amending, any contract worth at least EUR 500,000.- individually and/or any contract worth or resulting in an annual expense of at least EUR 50,000.- if, taken together, such contracts are worth at least EUR 500,000.- per year, inform the Investment Committee thereof and provide the Investment Committee with sufficient information about the terms of such contract.

In addition, the Investment Committee resolves upon management decisions by the Board of Directors which, pursuant to the fourth paragraph of Article 14 above, may not be taken without the prior advice of the Investment Committee. The Board of Directors prepares upon request of the Investment Committee the resolutions to be adopted by the general meeting of shareholders and which regard the common rights of the shareholders (approval of the annual accounts, discharge to the Directors, etc.).

The Investment Committee is not affected by the appointment of auditors, if any.

The Investment Committee gives itself internal rules of procedure.

Art. 18. The annual or an extraordinary general meeting of shareholders appoints the members of the Investment Committee for a term of office which may not exceed three (3) years. A replacement is appointed for each member of the Investment Committee.

The members and replacements of the Investment Committee keep their mandate until the appointment of a successor. Members and replacements of the Investment Committee may serve successive terms and may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Art. 19. In case the number of the members of the Investment Committee falls below three (3) members, the Board of Directors immediately convenes a general meeting of shareholders in order to fill the vacant positions.

Art. 20. The Investment Committee meets in Luxembourg at the place indicated in the convening notice of the meeting. The Investment Committee shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary who need to be a member of the Investment Committee and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Investment Committee.

Decisions shall be taken by a majority of seventy-five per cent (75%) of the votes of the members of the Investment Committee present or represented at such meeting.

The internal rules of procedure of the Investment Committee set out the details for the meetings of the Investment Committee and the adoption of resolutions.

H. - Common provisions for the board of directors and the investment committee

Art. 21. The Company is, conditional upon the moment that the law which is based upon draft bill number 5352 of 30 June 2004 (the «Draft Bill») enters into force (the «New Law») and subject to a unanimous resolution of the board of directors approving the status of a company with management board and supervisory board, which resolution may not be made by the board of directors before the Investment Committee has given its advice on the subject matter by resolution in accordance with article 17 (the board of directors' resolution is referred to as the «New Law Approval»), in accordance with article 60bis-1 of the Draft Bill, subject to articles 60bis-1 to 60bis-20 of the Draft Bill on the Public Limited Liability Company with Management Board and Supervisory Board. Subject to the New Law Approval, the former Board of Directors of the Company assumes from the moment that the New Law enters into force the functions of the Management Board provided for in articles 60bis-2 to 60bis-11 of the Draft Bill. Subject to the New Law Approval, the Investment Committee assumes from the moment that the New Law enters into force the functions of the Supervisory Board provided for in articles 60bis-12 to 60bis-18 of the Draft Bill.

I. - Financial year, Profits

Art. 22. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the notes issued in each Compartment.

Art. 23. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of in accordance with the Securitisation Law. Interim dividends may be distributed by the board of directors by observing the terms and conditions provided for by law.

J. - Liquidation of compartments

Art. 24. Without prejudice to the provisions contained in Article 7 (Compartments), and subject to the authorisation of the noteholders in a noteholders' meeting which may be required when the articles of association of the Company are modified, each Compartment of the Company may be put into liquidation by a decision of the board of directors of the Company.

K. - Liquidation of the company

Art. 25. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

L. - Amendment of the articles of incorporation

Art. 26. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and with the unanimous consent of the shareholders.

M. - Final clause, Applicable law

Art. 27. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended and the Securitisation Law.

Transitional provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2006.

Subscription and payment

Thereupon, the appearing parties, here represented as stated here above, declare to subscribe to the shares as follows:

- 1) CCT CORPORATE NOMINEES LIMITED, pre-named, paid EUR 30,990.- in subscription for 3,099 shares;
 - 2) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., pre-named, paid EUR 10.- in subscription for 1 share;
- Total: EUR 31,000.- paid for 3,100 shares.

All the shares have been entirely paid-up, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately four thousand nine hundred Euro (EUR 4,900.-).

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed as directors of the Company:
 - a. Mr Herman Boersen, born on July 28, 1972 in Amersfoort, The Netherlands, with his home address at 7, rue Thill, L-8157 Bridel, Grand Duchy of Luxembourg;
 - b. Mr Franz-Josef Glaubien, born on June 13, 1955 in Wadern, Germany, with his home address at 2, rue J.-P. Hippert, L-5834 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg;
 - c. Dr. Johannes Ernst-Günther Scheel, born on November 26, 1957 in Kiel, Germany, with his home address at 5, Bridels Knupp, L-8135 Bridel, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The following persons are appointed as members of the Investment Committee of the Company, in alphabetical order:
 - a. Mr Nitin Bajpai, with his business address at 2-1-8 Uchisaiwaicho, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8501, Japan;
 - b. Mr Marcus Kramer, with his business address at Herzogstraße 15, D-40217 Düsseldorf, Germany;
 - c. Mr Uwe Rossmannek, with his business address at Friedrichswall 10, D-30159 Hannover, Germany;
 - d. Mr Sang-Ho Sohn, with his business address at 2-1-8 Uchisaiwaicho, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8501, Japan;
 - e. Mr Werner Taiber, with his business address at Herzogstraße 15, D-40217 Düsseldorf, Germany;
4. The registered address of the Company is set at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
5. The term of office of the directors and of the members of the Investment Committee shall end at the general meeting called to approve the accounts as 31 December 2005 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.
6. The general meeting, according to article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company in relation with this management to any of its members.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendfünf, den achtzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. CCT CORPORATE NOMINEES LIMITED, eine Gesellschaft irischen Rechts mit Sitz in Custom House Plaza Block 6, IFSC, Dublin 1, hier vertreten durch Herrn Carsten Opitz, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Dublin am 17. Oktober.

2. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 37.974, hier vertreten durch Herrn Carsten Opitz, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 17. Oktober 2005.

Die Vollmachten werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienenen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden.

A. - Name, Sitz, Dauer, Zweck

Art. 1. Es wird hiermit zwischen den Zeichnern sowie allen zukünftigen Inhaber der in dieser Satzung ausgestellten Aktien eine Aktiengesellschaft gegründet, welche die Bezeichnung FORSETI ACQUISITIONS S.A. führt (die «Gesellschaft»), die den Status einer Verbriefungsgesellschaft (société de titrisation) im Sinne des Gesetzes vom 22. März 2004 über Verbriefungen (das «Verbriefungsgesetz») haben soll und auf die sämtliche Bestimmungen des Verbriefungsgesetz-

zes, des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, sowie dieser Satzung Anwendung finden.

Art. 2. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist es, Forderungen und verbundene Sicherheiten, einschließlich (ohne Begrenzung) notleidender Darlehensforderungen, zu erwerben, zu verwalten, zu vollstrecken und zu finanzieren (einschließlich durch Verbriefungsgeschäfte im Sinne des Verbriefungsgesetzes). In diesem Zusammenhang kann die Gesellschaft in einer Transaktion oder fortlaufend gegenwärtige oder zukünftige Risiken übernehmen, bezüglich der Inhaberschaft von Vermögensgegenständen, ob beweglich oder unbeweglich, materiell oder immateriell, sowie Risiken im Zusammenhang mit von Dritten eingegangenen Verpflichtungen oder solchen, die sich ganz oder zum Teil auf die Aktivitäten von Dritten beziehen. Die Gesellschaft kann diese Risiken durch den Erwerb von Vermögensgegenständen, die Übernahme von Garantien oder durch andere Verpflichtungen übernehmen. Die Gesellschaft kann zudem, vorbehaltlich der Einhaltung der Bestimmungen etwaiger zur Finanzierung dieser Vermögensgegenstände ausgegebenen Wertpapiere, soweit durch das Gesetz und diese Satzung zugelassen, die von ihr gehaltenen gegenwärtigen oder zukünftigen Forderungen und Vermögensgegenstände in einer oder mehreren Transaktionen oder fortdauernd veräußern.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang und zur Förderung ihres Zweckes weiterhin:

(a) Geldmittel beschaffen, einschließlich durch die Ausgabe von Anleihen, Wechseln, Schuldscheinen (obligations) und anderen Nachweisen von Verschuldung;

(b) Sicherheiten für Geldmittel stellen;

(c) Verträge eingehen, einschließlich, aber nicht begrenzt auf:

(i) Emissionsverträge, Vertriebsverträge und Verkaufsverträge in Bezug auf die Beschaffung von Geldmitteln;

(ii) Zins- und/oder Währungswechselverträge und andere Verträge über Finanzderivate im Zusammenhang mit den oben angeführten Zwecken; und

(iii) Bank- und Bargeldverwaltungsverträge, Verträge über die Bereitstellung von Liquidität, Kreditversicherungsverträge und Verträge die im Zusammenhang mit den oben genannten Tätigkeiten Sicherheiten stellen.

Die Gesellschaft kann in Übereinstimmung mit Artikel 7 dieser Satzung ein oder mehrere Teilvermögen bilden.

Die Gesellschaft kann sämtliche gesetzlich erlaubten kaufmännischen, technischen und finanziellen Investitionen und Handlungen sowie generell alle Transaktionen durchführen, die zur Förderung ihres Zweckes erforderlich oder nützlich sind, sowie alle damit direkt oder indirekt verbundenen Handlungen, die der Förderung des in allen Gebieten oben beschriebenen Zweckes dienlich sind.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde erfolgt durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates. Die Gesellschaft kann keine Filialen oder Geschäftsstellen, weder im Großherzogtum Luxemburg noch im Ausland, gründen.

B. - Kapital, Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) und ist in dreitausendeinhundert (3.100) Aktien mit einem Nennwert von zehn Euro (EUR 10,-) eingeteilt.

Das Aktienkapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, entsprechend den gesetzlichen Erfordernissen für Satzungsänderungen, erhöht oder herabgesetzt werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und nach den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Art. 6. Die Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien.

Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Aktionäre geführt, welches jedem Aktionär zur Einsicht offen steht. Dieses Register enthält alle Angaben, welche von Artikel 39 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, vorgesehen sind. Das Eigentum an Namensaktien wird durch die Eintragung in dieses Register festgestellt. Auf Anfrage des entsprechenden Aktionärs werden Aktienzertifikate ausgestellt, welche die Eintragung im Register bestätigen und von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet sind.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an; sollte das Eigentum an Aktien aufgeteilt sein, müssen diejenigen, die ein Recht an diesen Aktien geltend machen, einen gemeinsamen Bevollmächtigten ernennen, um die aus den Aktien resultierenden Rechte gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft kann die Ausübung aller Rechte bezüglich solcher Aktien aussetzen, solange nicht eine einzige Person zum Besitzer der Aktien im Verhältnis zur Gesellschaft benannt worden ist.

C. - Teilvermögen

Art. 7. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft kann ein oder mehrere Teilvermögen in der Gesellschaft einrichten (das oder die «Teilvermögen»). Jedes Teilvermögen soll, soweit es im Beschluss des Verwaltungsrates über die Einrichtung des Teilvermögens nicht abweichend bestimmt wurde, einem bestimmten Teil des Vermögens und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft zugeordnet sein. Der Beschluss des Verwaltungsrates ein oder mehrere Teilvermögen der Gesellschaft einzurichten, sowie alle diesbezüglichen späteren Abänderungen, sollen ab dem Datum des Beschlusses gegenüber Dritten verbindlich sein.

Zwischen Anleiheinhabern und Gläubigern soll jedes Teilvermögen der Gesellschaft als getrennte Einheit behandelt werden. Die Rechte von Anleiheinhabern und Gläubigern der Gesellschaft, die (i) bei ihrer Entstehung einem Teilvermögen der Gesellschaft zugeteilt wurden oder (ii) die im Zusammenhang mit der Schaffung, der Verwaltung oder der Auflösung eines Teilvermögens stehen, sind streng auf die Vermögensgegenstände dieses Teilvermögens beschränkt, und dieses Teilvermögen soll ausschließlich dazu bestimmt sein, diese Anleiheinhabern und Gläubigern zu befriedigen, soweit dies nicht hiervon abweichend in dem Beschluss des Verwaltungsrates bestimmt wurde, durch den das Teilver-

mögen errichtet wurde. Gläubiger und Anleihehaber der Gesellschaft, deren Rechte nicht zu einem spezifischen Teilvermögen zugehörig sind, sollen keine Rechte auf die Vermögensgegenstände eines solchen Teilvermögens geltend machen können.

Soweit dies nicht abweichend in dem Beschluss des Verwaltungsrates bestimmt wurde, durch den das Teilvermögen errichtet wurde, kann der Verwaltungsrat der Gesellschaft ohne die vorherige Zustimmung aller Anleihehaber und Gläubiger, deren Rechte sich auf ein Teilvermögen beziehen, keinen Beschluss fassen, um den Beschluss, durch den dieses Teilvermögen geschaffen wurde, abzuändern oder eine andere Entscheidung zu treffen, durch die die Rechte der Anleihehaber oder der Gläubiger, deren Rechte sich auf dieses Teilvermögen beziehen, beeinträchtigt werden.

Jedes Teilvermögen der Gesellschaft kann getrennt aufgelöst werden, ohne dass diese Auflösung zu der Auflösung eines weiteren Teilvermögens oder der Gesellschaft selber führt.

Die Gesellschaft kann Wertpapiere ausgeben, deren Wert oder Rendite an bestimmte Teilvermögen, Vermögensgegenstände oder Risiken gekoppelt ist oder deren Rückzahlung von der Rückzahlung anderer Instrumente, bestimmter Forderungen oder bestimmter Aktienkategorien abhängt.

D. - Hauptversammlung der Aktionäre

Art. 8. Ordnungsgemäß einberufene Aktionärsversammlungen vertreten alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie haben jegliche Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft.

Die Hauptversammlung wird durch den Verwaltungsrat oder den Rechnungsprüfer einberufen.

Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens zwanzig Prozent (20%) des Kapitals vertreten, einberufen werden.

Art. 9. Die jährliche Hauptversammlung findet am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort in Luxemburg jeweils um 12.00 Uhr morgens am zwölften Tag des Monats Juni eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauf folgenden Werktag statt. Andere Hauptversammlungen können an den in den Einberufungsschreiben bestimmten Zeitpunkten und Orten einberufen werden.

Die Einberufungsschreiben sowie die Leitung der Versammlungen der Aktionäre der Gesellschaft werden von den gesetzlich erforderlichen Anwesenheitsquoten und Fristen geregelt, sofern diese Satzung keine anderweitigen Bestimmungen trifft.

Jede Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich auf der Hauptversammlung durch einen schriftlich, per Faksimileübertragung oder durch jede andere Kommunikationsform (eine Kopie ist ausreichend) bevollmächtigten Dritten vertreten lassen. Beschlüsse auf einer ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung werden mit Einstimmigkeit der anwesenden und vertretenen Stimmen gefasst.

Der Verwaltungsrat kann alle weiteren Bedingungen festlegen, welche von den Aktionären erfüllt werden müssen, um an einer Versammlung der Aktionäre teilnehmen zu können.

Sind alle Aktionäre in einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, die Tagesordnung zu kennen, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Art. 10. Die Inhaber von Anleihen der Gesellschaft, die sich auf ein bestimmtes Teilvermögen der Gesellschaft beziehen, können jederzeit in Übereinstimmung mit den Bedingungen und Konditionen dieser Anleihen und dem anwendbaren Recht Hauptversammlungen abhalten, um über Angelegenheiten zu entscheiden, die sich ausschließlich auf dieses Teilvermögen beziehen.

Soweit hierin nicht abweichend bestimmt, finden die Vorschriften des Artikels 9 entsprechende Anwendung auf solche Treffen von Anleihehabern.

E. - Verwaltungsrat

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, welcher aus mindestens drei Mitgliedern bestehen muss, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Hauptversammlung der Aktionäre gewählt, ihre Anzahl, Bezüge und die Dauer ihres Mandates werden von der Hauptversammlung festgesetzt. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden für die Dauer eines Mandates gewählt, welches sechs Jahre nicht überschreiten darf, und welches grundsätzlich mit der Bestellung des Nachfolgers endet. Die Mitglieder des Verwaltungsrates können mehrmals hintereinander gewählt werden.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Aktien gewählt.

Die Hauptversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit und ohne Angabe von Gründen jedes Mitglied des Verwaltungsrates abberufen.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Rücktritt oder aus einem sonstigen Grund frei, so kann das freigewordene Amt gemäß den gesetzlichen Bestimmungen vorläufig bis zur nächsten Hauptversammlung besetzt werden.

Art. 12. Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und hat auch die Möglichkeit, einen stellvertretenden Vorsitzenden zu bestellen. Er kann auch einen Sekretär bestellen, welcher nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und welcher für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates verantwortlich ist.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Sitzung des Verwaltungsrates; in seiner Abwesenheit kann der Verwaltungsrat mit Mehrheit der Anwesenden ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates ernennen, um den Vorsitz dieser Sitzungen zeitweilig zu führen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates erhält wenigstens vierundzwanzig Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung per Faksimileübertragung oder per elektronische Post (ohne elektronische Unterschrift) ein Einberufungsschreiben, außer im Falle der Eilbedürftigkeit, in welchem Falle die Art und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Auf schriftliche, durch Faksimileübertragung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) gegebene Einwilligung eines jeden Mitgliedes des Verwaltungsrates kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Verwaltungsrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche durch einen vorherigen Beschluss des Verwaltungsrates festgesetzt wurden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates aufgrund einer schriftlich, durch Faksimileübertragung oder durch vergleichbare Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann durch eine telefonische Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle andere verstehen, und vorausgesetzt, dass jedes an der Sitzung teilnehmende Verwaltungsratsmitglied von einem anderen Staat als Deutschland teilnimmt. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Am Anfang jeder Sitzung soll jedes Verwaltungsratsmitglied, das durch telefonische Konferenzschaltung oder anderes Kommunikationsmittel teilnimmt, seinen oder ihren Aufenthaltsort mitteilen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst, wobei jedoch die folgenden Entscheidungen oder Maßnahmen den einstimmigen Beschluss aller anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder benötigen:

(i) Abschluss oder Abänderung von Verträgen mit einem Wert von mindestens EUR 50.000,-, oder die zu einer jährlichen Ausgabe in dieser Höhe führen;

(ii) die Annahme oder Abänderung eines Geschäftsplanes für eine erworbene Darlehensforderung, einschließlich (ohne Einschränkung) jeden Erwerbs eines mit einem Grundpfandrecht belasteten Grundstücks (REO-Strategie);

(iii) Entscheidungen über Maßnahmen, die nicht mit dem für eine bestimmte Darlehensforderung ausgewählten Geschäftsplan übereinstimmen und eine Forderung, Verbindlichkeit oder Kostenpunkt von mehr als EUR 50.000,- betreffen;

(iv) der Abschluss von Verträgen über den Erwerb oder die Veräußerung jedweder Darlehensforderungen durch die Gesellschaft;

(v) der Abschluss oder die Abänderung von Finanzierungsvereinbarungen zum Zwecke der Finanzierung des Erwerbs von Darlehensforderungen durch die Gesellschaft;

(vi) der Erwerb von Kapitalbeteiligungen in anderen Gesellschaften sowie der Verkauf oder die Aufgabe solcher Beteiligungen;

(vii) die Klageerhebung und der Abschluss von Vergleichen für die Gesellschaft soweit der Streitwert EUR 10.000,- übersteigt;

(viii) der Abschluss von konzerninternen Verträgen mit verbundenen Gesellschaften, einschließlich (ohne Begrenzung) Gewinn- und Verlustabführungsverträgen und Beherrschungsverträgen;

(ix) Erwerb, Verkauf oder Belastung von Immobilien und Immobilien gleichwertigen Rechten;

(x) der Abschluss oder die Abänderung von Mietverträgen über Grundflächen;

(xi) der Abschluss sämtlicher Versicherungsverträge (einschließlich D&O Abdeckung) mit einer jährlichen Police von mehr als EUR 50.000,-;

(xii) der Abschluss oder die Abänderung von Verträgen mit FORSETI TREUHAND, GmbH oder einer anderen Person, die gegenwärtig oder zukünftig einen Rechtsanspruch auf bestimmte Vermögensgegenstände hat, an denen die Gesellschaft ein wirtschaftliches Interesse hat, einschließlich (ohne Begrenzung) sämtlicher von der Gesellschaft erworbene Darlehensforderungen und dazugehörigen Sicherheiten;

(xiii) der Abschluss oder die Abänderung von Verträgen mit SGK SERVICEGESELLSCHAFT KREDITMANAGEMENT, GmbH oder anderen Personen, die gegenwärtig oder in der Zukunft mit Servicing, Verwaltung oder Durchsetzung bestimmter Vermögensgegenstände befasst sind, an denen die Gesellschaft ein wirtschaftliches Interesse hat, einschließlich (ohne Begrenzung) sämtlicher von der Gesellschaft erworbenen Darlehensforderungen und dazugehörigen Sicherheiten;

(xiv) die Errichtung einer Immobiliengesellschaft zum Erwerb von mit Grundpfandrechten belasteten Grundstücken, entweder in einer öffentlichen Versteigerung oder im Wege des privaten Verkaufs, die Beteiligung an der Finanzierung eines solchen Erwerbs oder die Zustimmung zu jeder Finanzierungsvereinbarung, die von einer solchen Immobiliengesellschaft mit einem außenstehenden Servicer eingegangen werden soll;

(xv) die Ausgabe von Garantien durch die Gesellschaft bezüglich festverzinslicher Wertpapiere, Wechseln oder ähnlichen Instrumenten oder die Übernahme ähnlicher Verpflichtungen.

Einstimmige Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Faksimileübertragung oder andere Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) belegter Unterlagen gefasst werden, vorausgesetzt solche Beschlüsse werden schriftlich bestätigt; die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

Art. 13. Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 14. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche im Interesse der Gesellschaft sind. Der Verwaltungsrat hat sämtliche Befugnisse, welche durch das Gesetz oder durch diese Satzung nicht ausdrücklich der Hauptversammlung vorbehalten sind.

Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates, leitende Angestellte, Geschäftsführer oder sonstige Vertretungsberechtigte, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen und alleinzeichnungsberechtigt sein können, übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und sonstigen Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrates geregelt. Die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied muss von der Hauptversammlung vorab genehmigt werden.

Ferner kann die Gesellschaft einzelne Aufgaben der Geschäftsführung durch privatschriftliche oder beglaubigte Vollmacht übertragen.

Die folgenden Geschäftsführungsmaßnahmen können nicht durch den Verwaltungsrat getroffen werden, bevor der Investorenrat diesbezüglich nicht gemäß Artikel 17 durch Beschluss beratschlagt hat:

(i) Der Abschluss von Verträgen für den Erwerb oder die Veräußerung jedweder Darlehensforderung durch die Gesellschaft;

(ii) der Abschluss oder die Abänderung von Finanzierungsabsprachen zum Zwecke der Finanzierung des Erwerbs von Darlehensforderungen durch die Gesellschaft;

(iii) die Annahme oder die Abänderung des Geschäftsplanes für sämtliche erworbenen Darlehensforderungen, einschließlich (ohne Begrenzung) jedweden Erwerbs von mit Grundpfandrechten belasteten Grundstücken (REO-Strategie), sowie Entscheidungen, die nicht in Übereinstimmung mit dem für das Darlehen vereinbarten Geschäftsplan stehen und eine Forderung, Verbindlichkeit oder Kosten von mehr als EUR 50.000,- betreffen;

(iv) die Errichtung, der Erwerb und/oder die Veräußerung von Beteiligungen in anderen Gesellschaften (einschließlich (ohne Begrenzung) Immobiliengesellschaften zum Erwerb von mit Grundpfandrechten belasteten Grundstücken, der Beteiligung an der Finanzierung eines derartigen Erwerbs oder der Zustimmung zu von einer solchen Immobiliengesellschaft einzugehenden Finanzierungsvereinbarungen sowie der Zustimmung zu jedem Immobilienmanagementvertrag, der von einer solchen Immobiliengesellschaft mit einem außenstehenden Servicer eingegangen werden soll);

(v) die Ausgabe von Garantien durch die Gesellschaft bezüglich festverzinslicher Wertpapiere, Schuldscheine oder ähnlichen Instrumenten oder die zu ähnlichen Verpflichtungen führen.

Art. 15. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft oder durch Einzelunterschrift jeder einstimmig vom Verwaltungsrat bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.

F. - Überwachung der Konten der Gesellschaft

Art. 16. Die Buchhaltungsunterlagen der Gesellschaft sollen durch einen oder mehrere externe Rechnungsprüfer (réviseurs d'entreprises) geprüft werden, die von dem Verwaltungsrat aus den Mitgliedern des Institut des Réviseurs d'Entreprises ausgewählt und von der Gesellschaft entlohnt werden. Der Verwaltungsrat soll ihre Anzahl und die Dauer ihrer Ernennung bestimmen.

Der externe Rechnungsprüfer soll alle Pflichten erfüllen, welche das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, sowie das Verbriefungsgesetz vorsehen.

G. - Investorenrat

Art. 17. Die Geschäfte sowie die finanzielle Situation der Gesellschaft, insbesondere ihre Bilanzen und Konten, unterliegen der Aufsicht des Investorenrates, der aus bis zu sechs Mitgliedern besteht, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

Der Investorenrat berät den Verwaltungsrat bei der Geschäftsführung der Gesellschaft. Auf Verlangen des Investorenrates soll der Verwaltungsrat dem Investorenrat sämtliche Dokumente oder Informationen zur Verfügung stellen, die erforderlich und ausreichend sind, um den Investorenrat in die Lage zu versetzen, die finanzielle Lage der Gesellschaft zu verfolgen. Insbesondere soll der Verwaltungsrat, bevor er einen Vertrag abschließt oder abändert der einzeln mindestens einen Gegenstand von EUR 500.000,-, und/oder einen Vertrag der in einer jährlichen Belastung von mindestens EUR 50.000,- resultiert, soweit solche Verträge zusammengerechnet mindestens einen Wert von EUR 500.000,- pro Jahr haben, den Investorenrat hiervon informieren und ausreichend Informationen über die Bedingungen eines solchen Vertrages zur Verfügung stellen. Der Investorenrat fasst weiter über Geschäftsführungsmaßnahmen des Verwaltungsrates Beschluss, die in Übereinstimmung mit vorstehendem Artikel 14 Absatz vier nicht ohne die vorherige Beratung des Investorenrates gefällt werden können. Der Verwaltungsrat bereitet auf Verlangen des Investorenrates Beschlussvorlagen für die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft vor, die die üblichen Gesellschafterrechte betreffen (Feststellung des Jahresabschlusses, Entlastung der Geschäftsführung, etc.).

Der Investorenrat bleibt auch für den Fall, dass Wirtschaftsprüfer bestellt sein sollten, unverändert bestehen.

Der Investorenrat gibt sich eine Geschäftsordnung.

Art. 18. Die jährliche oder eine außerordentliche Hauptversammlung wählt die Mitglieder des Investorenrates für eine maximale Dauer von drei Jahren. Für jedes Mitglied des Investorenrates wird ein Ersatzmitglied bestimmt.

Die Mitglieder und Ersatzmitglieder des Investorenrates behalten ihr Mandat bis zur Ernennung eines Nachfolgers. Die Mitglieder und Ersatzmitglieder des Investorenrates können mehrmals hintereinander gewählt werden und können jederzeit mit oder ohne Grund durch Beschluss der Hauptversammlung abberufen werden.

Art. 19. Sollte die Zahl der Mitglieder des Investorenrates unter drei Mitglieder fallen, wird durch den Verwaltungsrat sofort eine Hauptversammlung einberufen, um die freien Stellen neu zu besetzen.

Art. 20. Der Investorenrat kommt in Luxemburg an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort zusammen. Der Investorenrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, welcher nicht Mitglied des Investorenrates sein muss, und welcher für die Protokolle der Sitzungen des Investorenrates verantwortlich ist.

Beschlüsse des Investorenrates werden mit einer Mehrheit von fünfundsiebzig Prozent (75%) der Stimmen seiner in der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Das Nähere über die Durchführung von Sitzungen des Investorenrates und dessen Beschlussfassung regelt die Geschäftsordnung des Investorenrates.

H. - Gemeinsame Bestimmungen für Verwaltungsrat und Investorenrat

Art. 21. Die Gesellschaft unterliegt, aufschiebend bedingt von dem Zeitpunkt des Inkrafttretens des Gesetzes, das den Gesetzesentwurf Nummer 5352 vom 30. Juni 2004 (der «Gesetzesentwurf») umsetzt (das «SE-Gesetz»), sowie vorbehaltlich eines einstimmigen Beschlusses des Verwaltungsrates über die Zustimmung zum Status einer Gesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat, wobei ein derartiger Beschluss nicht durch den Verwaltungsrat gefällt werden kann, bevor der Investorenrat gemäß Artikel 17 diesbezüglich beraten hat (die «SE-Gesetz Zustimmung»), gemäß Artikel 60bis-1 des Gesetzesentwurfes, den Bestimmungen der Artikel 60bis-1 bis 60bis-20 des Gesetzesentwurfes über die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat. Unter der Voraussetzung der SE-Gesetz Zustimmung übernimmt der bisherige Verwaltungsrat der Gesellschaft mit dem Zeitpunkt des Inkrafttretens des SE-Gesetzes die in den Artikeln 60bis-2 bis 60bis-11 des Gesetzesentwurfes vorgesehene Funktion des Vorstandes. Unter der Voraussetzung der SE-Gesetz Zustimmung übernimmt der Investorenrat mit dem Zeitpunkt des Inkrafttretens des SE-Gesetzes die in den Artikeln 60bis-12 bis 60bis-18 des Gesetzesentwurfes vorgesehene Funktion des Aufsichtsrates.

I. - Geschäftsjahr, Bilanz

Art. 22. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Zusätzlich zu den von der Gesellschaft in Übereinstimmung mit dem Gesetz über Handelsgesellschaften und den Grundsätzen anerkannter Buchführung geführten Konten soll die Gesellschaft für jedes Teilvermögen zum Ende des Geschäftsjahres ein Ergebnis vorlegen, das wie folgt ermittelt wird:

Das Ergebnis jedes Teilvermögens besteht aus dem Saldo aller Einnahmen, Gewinne oder anderer Erlöse, die bezüglich des betreffenden Teilvermögens gezahlt wurden (einschließlich Veräußerungsgewinnen, Liquidationserlösen und Dividendenzahlungen) sowie der Summe der Ausgaben, Verluste, Steuern und anderer Übertragungen von Kapital durch die Gesellschaft im Laufe des Geschäftsjahres, die vernünftigerweise der Verwaltung und dem Betrieb eines solchen Teilvermögens zugerechnet werden können (einschließlich Gebühren, Kosten, Körperschaftssteuer, Quellensteuer und mit der Ausschüttung von Dividenden verbundenen Kosten).

Sämtliche Einnahmen und Ausgaben, die nicht einem bestimmten Teilvermögen zugeordnet werden können, sollen sämtlichen Teilvermögen proportional auf Grundlage der in jedem Teilvermögen ausgegebenen Anleihen zugeteilt werden.

Art. 23. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent (5%) des Reingewinnes der Gesellschaft vorab den gesetzlichen Rücklagen zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des in Artikel 5 dieser Satzung vorgesehenen Gesellschaftskapitals, wie gemäß Artikel 5 erhöht oder herabgesetzt, betragen.

Die Hauptversammlung der Aktionäre bestimmt auf Vorschlag des Verwaltungsrates in Übereinstimmung mit dem Verbriefungsgesetz über die Verwendung des restlichen Betrages des Reingewinns. Die Hauptversammlung kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen Vorschussdividenden ausschütten.

J. - Auflösung von Teilvermögen

Art. 24. Unbeschadet der Bestimmungen in Artikel 7 (Teilvermögen) und vorbehaltlich der Genehmigung der Anleiheninhaber, die einer Abänderung der Gesellschaftssatzung gegebenenfalls zustimmen müssen, kann jedes Teilvermögen durch Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft aufgelöst werden.

K. - Auflösung der Gesellschaft

Art. 25. Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Hauptversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch eine oder mehrere Liquidatoren, welche natürliche oder juristische Personen sein können, durchgeführt. Die Hauptversammlung ernennt diese Liquidatoren und setzt ihre Befugnisse und Vergütung fest.

L. - Satzungsänderung

Art. 26. Die gegenwärtige Satzung kann von einer Hauptversammlung der Aktionäre geändert werden, unter Beachtung der Anwesenheitsquoten gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, und der einstimmigen Zustimmung der Aktionäre.

M. - Schlussbestimmungen, Anwendbares Recht

Art. 27. Für sämtliche Fragen, welche nicht durch diese Satzung geregelt sind, gilt das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, sowie das Verbriefungsgesetz.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2005.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung wird im Kalenderjahr 2006 stattfinden.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die Gründer haben die auszugebenden Aktien wie folgt gezeichnet:

1) CCT CORPORATE NOMINEES LIMITED, vorgeannt, hat dreißigtausendneunhundertneunzig Euro (EUR 30.990,-) gezahlt und dreitausendneunundneunzig (3.099) Aktien gezeichnet;

2) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., vorgeannt, hat zehn Euro (EUR 10,-) gezahlt und eine (1) Aktie gezeichnet;

Insgesamt: Einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingezahlt für dreitausendeinhundert (3.100) Aktien.

Alle Aktien wurden voll in bar einbezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr viertausendneunhundert Euro (EUR 4.900,-).

Ausserordentliche Hauptversammlung

Sodann haben die Erschienenen, die das gesamte Kapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, zusammengefunden. Nachdem die Gültigkeit der Zusammensetzung nachgeprüft wurde, hat die Hauptversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt.

2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

a. Herman Boersen, geboren am 28. Juli 1972 in Amersfoort, Niederlande, wohnhaft in 7, rue Thill, L-8157 Bridel, Luxemburg;

b. Franz-Josef Glauben, geboren am 13. Juni 1955 in Wadern, Deutschland, wohnhaft in 2, rue J.-P. Hippert, L-5834 Hesperange, Luxemburg;

c. Dr. Johannes Ernst-Günther Scheel, geboren am 26. November 1957 in Kiel, Deutschland, wohnhaft in 5, Bridels Knupp, L-8135 Bridel, Luxemburg.

3. Zu Mitgliedern des Investorenrates der Gesellschaft werden ernannt, in alphabetischer Reihenfolge:

a. Herr Nitin Bajpai, mit geschäftlicher Anschrift in 2-1-8 Uchisaiwaicho, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8501, Japan;

b. Herr Marcus Kramer, mit geschäftlicher Anschrift in Herzogstraße 15, D-40217 Düsseldorf, Deutschland;

c. Herr Uwe Rossmannek, mit geschäftlicher Anschrift in Friedrichswall 10, D-30159 Hannover, Deutschland;

d. Herr Sang-Ho Sohn, mit geschäftlicher Anschrift in 2-1-8 Uchisaiwaicho, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8501, Japan;

e. Herr Werner Taiber, mit geschäftlicher Anschrift in Herzogstraße 15, D-40217 Düsseldorf, Deutschland.

4. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: 9, rue Schiller, L-2519 Luxemburg, Luxemburg.

5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und der Mitglieder des Investorenrates enden mit der Hauptversammlung die über die jährlichen Konten im 31. Dezember 2005 entscheidet oder zu dem von der Hauptversammlung beschlossenen Zeitpunkt.

6. Gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, ermächtigt die Hauptversammlung den Verwaltungsrat, einem oder mehreren seiner Mitglieder die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber zu übertragen.

Worüber diese Urkunde zu Luxemburg am eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgeannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Verlesung der Urkunde an die Erschienenen haben dieselben mit dem Notar die vorliegende Originalurkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Opitz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, vol. 150S, fol. 41, case 7. – Reçu 12,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Oktober 2005.

G. Lecuit.

(096422.3/220/743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

ATTC, ADMINISTRATION TECHNIQUE ET TRAVAUX COMPTABLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 16.441.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095812.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

EGLUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 2, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 111.531.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le douze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Rui Jorge Simoes Das Neves, ingénieur industriel, demeurant à L-6919 Roodt-sur-Syre, 29, A Millesch, né à Oia (Portugal), le 26 février 1970,

2.- Madame Isa De Jesus Ribeiro, employée privée, demeurant à L-6919 Roodt-sur-Syre, 29, A Millesch, née à Matosinhos (Portugal), le 22 juin 1973.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1. Il est formé entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaire des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination EGLUX S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Roodt-sur-Syre. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet:

L'exploitation d'une entreprise de construction, de plafonneur-façadier, d'une agence immobilière et de promotion dans le domaine immobilier.

Elle a plus particulièrement pour objet la construction, l'acquisition, la vente, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

3.2. La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.3. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros), divisé en 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 750,- (sept cent cinquante euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Si un ou plusieurs actionnaires désirent réaliser une cession d'actions (ci-après le «Cédant potentiel») en faveur d'un tiers (ci-après «l'Acquéreur potentiel»), le Cédant potentiel aura l'obligation d'offrir lesdites actions en premier lieu à tous les actionnaires de la société autres que le Cédant potentiel (ci-après, collectivement, les «Parties non cédantes»).

Les Parties non cédantes pourront exercer leur droit de préemption conformément aux dispositions suivantes (ci-après le «Droit de préemption»):

(a) Le Cédant potentiel communiquera les termes et conditions de la cession des actions (ci-après la «Notification de cession») aux Parties non cédantes et au conseil d'administration, et ce par lettre recommandée avec accusé de réception. Ladite notification mentionnera notamment (i) le nom de l'Acquéreur potentiel, (ii) le nombre d'actions concernées par la cession (ci-après les «Actions cédées») et (iii) le prix des Actions cédées.

(b) Si l'une des Parties non cédantes décide d'exercer son Droit de préemption, elle enverra une notification écrite au Cédant potentiel et au conseil d'administration (ci-après la «Notification d'exercice») par lettre recommandée avec accusé de réception et ce dans les trente (30) jours ouvrables à partir de la réception de la Notification de Cession (ci-après la «Période de préemption»). Cette Notification d'exercice indiquera clairement l'intention de la Partie non cédante d'exercer irrévocablement son Droit de préemption et le nombre d'Actions cédées qu'elle souhaite racheter.

(c) Au terme de la Période de préemption, si une (ou plusieurs) Partie non cédante a exercé son Droit de préemption, le conseil d'administration l'informera dans les vingt (20) jours ouvrables à compter de l'expiration de la Période de préemption qu'elle a le droit et l'obligation d'acquérir le nombre d'Actions cédées souhaitées dans les quinze (15) jours ouvrables. Dans l'hypothèse où plusieurs Parties non cédantes ont exercé leur droit de préemption, celles-ci auront droit, le cas échéant, à une quotité d'Actions cédées proportionnelle au nombre d'actions qu'elles détiennent.

(d) En cas de contestation relative à la valeur des Actions cédées, cette valeur sera déterminée par un expert comptable indépendant désigné par le conseil d'administration de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télex ou par tous autres moyens de communication électronique.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs agissant dans le cadre de l'objet social, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, agissant dans la limite de cette gestion journalière, ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

- 15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.
15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV. - Assemblée générale**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale**

- 16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.
16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année au siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale**

- 20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

- 21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.
21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, liquidation**

- 22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.
22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale**Art. 23. Disposition générale**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2005.
La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 100 (cent) actions comme suit:

1.- Monsieur Rui Jorge Simoes Das Neves	99 actions
2.- Madame Isa De Jesus Ribeiro	1 actions
Total	100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à 2.500,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 2, rue de la Gare, L-6910 Roodt-sur-Syre, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2010:
 - a) Monsieur Rui Jorge Simoes Das Neves, ingénieur industriel, demeurant à L-6919 Roodt-sur-Syre, 29, A Millesch, né à Oia (Portugal), le 26 février 1970,
 - b) Madame Isa De Jesus Ribeiro, employée privée, demeurant à L-6919 Roodt-sur-Syre, 29, A Millesch, née à Matosinhos (Portugal), le 22 juin 1973,
 - c) Monsieur Noberto Das Neves, pensionné, demeurant à L-6919 Roodt-sur-Syre, 29, A Millesch, né à Oia (Portugal), le 11 février 1941.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période: la société ECG S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B N° 97.706.
- 4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.
- 5.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 13.3. des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Rui Jorge Simoes Das Neves, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R.J. Simoes Das Neves, I. De Jesus Ribeiro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150S, fol. 35, case 8. – Reçu 750 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

J. Elvinger.

(096522.3/211/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

VICTOR H.V. INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 67.990.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2005, KOFFOUR S.A., Société Anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., Société Anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, et VALON S.A., Société Anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de MM. Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann pour une durée de six ans. AUDIT TRUST S.A., Société Anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Isabelle Arend, également pour une durée de six ans. Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour VICTOR H.V. INVEST S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG S.A.

A. Garcia-Hengel / S. Walleers

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095425.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

COMINDUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 69.625.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

COMINDUS S.A.

A. De Bernardi / M. Kara

Administrateur / Administrateur-délégué

(095449.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

**IREC HOLDINGS S.A., INTERNATIONAL REAL ESTATE CORPORATE HOLDINGS S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 28.304.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au siège social à
Luxembourg, le 19 octobre 2005 à 11.00 heures*

Acceptation des démissions de Monsieur Jean-Marie Poos, de Madame Rachel Backes et de la société SGA SERVICES S.A. de leur mandat d'Administrateur en date du 22 septembre 2005 et également de la démission de Monsieur Eric Herremans de son mandat de Commissaire aux comptes en date du 22 septembre 2005.

Nomination, en remplacement des Administrateurs démissionnaires, de Monsieur Marc Ambroisien, Directeur, demeurant à Luxembourg, Monsieur Reinald Loutsch, Directeur Adjoint, demeurant à Luxembourg, et Madame Elise Lethuillier, Sous-Directeur, demeurant à Luxembourg.

Nomination, en remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire, de H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Transfert du siège social de la société du 37, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095441.3/817/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

ASTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 11.300.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue ce 27 octobre 2005 que:

- CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social sis 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

Est élu Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes, Commissaire aux Comptes démissionnaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006;

Et que:

- Le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095445.3/802/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

NEW TECH VENTURE CAPITAL MANAGEMENT II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 104.699.

EXTRAIT

En date du 23 septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06234. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095467.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

16004

HIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 73.226.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06491, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2005.

Signature.

(095464.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

HIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 73.226.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06489, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2005.

Signature.

(095465.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

NOUFON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 22.356.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

NOUFON S.A.

A. De Bernardi / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

(095450.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

LION-INTERINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 26.004.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juillet 2005

En date du 20 juillet 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter, avec effet au 22 juillet 2004, la démission de Monsieur Bertrand Penverne en qualité d'Administrateur;
- d'accepter, avec effet au 30 septembre 2004, la démission de Monsieur Yves Deborgher en qualité d'Administrateur;
- de ratifier la cooptation de Monsieur Christophe Lemarié en qualité d'Administrateur, en date du 22 juillet 2004, en remplacement de Monsieur Bertrand Penverne, démissionnaire et de Monsieur Patrice de Larrard-Coudec de Fonlongue en qualité d'Administrateur, en date du 30 septembre 2004, en remplacement de Monsieur Yves Deborgher, démissionnaire;
- d'élire Monsieur Christophe Lhote, en qualité d'Administrateur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires en 2006;
- de reconduire les mandats de Monsieur Patrice de Larrard-Coudec de Fonlongue, de Monsieur Christophe Lemarié et de Monsieur Guillaume Abel, en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires en 2006.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095455.3/1024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

16005

ALTERNENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 83.019.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06480, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2005.

Signature.

(095458.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE HOLDING «LA PETITE AMBOISE» S.A.,

Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 100.993.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06479, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2005.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(095461.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

GREENPINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 49.767.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06486, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2005.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(095463.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

PARFINGLOBE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 80.413.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société qui s'est tenue
en date du 12 octobre 2005 au siège social*

L'assemblée décide de nommer Madame Petra Dunselman, demeurant 52-54, avenue du X Septembre, L-2550, M. Etienne Timmermans, demeurant 52-54, avenue du X Septembre, L-2550, Luxembourg et AMACO (LUXEMBOURG) S.A. une société avec siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 58.628 avec effet au 12 octobre 2005 comme administrateurs. Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin à l'échéance fixée pour les mandats des administrateurs qu'ils remplacent soit à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

L'assemblée décide aussi de nommer EURAUDIT, S.à r.l., une société avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 56.038 comme commissaire aux comptes pour les exercices 2002, 2003, 2004 et 2005.

L'assemblée décide d'enregistrer le siège social de la société au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg avec effet au 12 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK00936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095650.3/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

NUCLEUS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.101.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 septembre 2005.

Signature.

(095646.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

NUCLEUS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.101.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05801, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 septembre 2005.

Signature.

(095648.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

NUCLEUS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.101.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 septembre 2005.

Signature.

(095649.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

NUCLEUS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.101.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 septembre 2005.

Signature.

(095647.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

AB CPFM EUROPROPERTY FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 94.023.

Extrait d'une résolution du gérant unique

Il résulte d'une résolution du gérant unique prise en date du 27 octobre 2005, que Madame Laetitia Antoine, Head of Business Unit, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg a été nommée en tant que Fondé de Pouvoir Permanent, avec pleins pouvoirs de substitution, en vue de le représenter et signer en son nom et pour son compte tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour AB CPFM EUROPROPERTY FINANCE, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095579.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

NEW TECH VENTURE CAPITAL II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 104.798.

EXTRAIT

En date du 23 septembre 2005, le Conseil d'Administration de NEW TECH VENTURE CAPITAL MANAGEMENT II S.A., agissant pour le compte de NEW TECH VENTURE CAPITAL II S.C.A. a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

L'Associé Commandité

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095468.3/1024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

PARKWAY EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 80.414.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 727 du 5 septembre 2001.

Les comptes annuels au 30 septembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00523, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARKWAY EUROPE, S.à r.l.

Signature

(095604.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

PARKWAY EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 80.414.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 727 du 5 septembre 2001.

Les comptes annuels au 30 septembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00524, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARKWAY EUROPE, S.à r.l.

Signature

(095609.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

PARKWAY EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 80.414.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 727 du 5 septembre 2001.

Les comptes annuels au 30 septembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00529, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARKWAY EUROPE, S.à r.l.

Signature

(095612.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

PARKWAY EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 80.414.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 727 du 5 septembre 2001.

Les comptes annuels au 30 septembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00532, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARKWAY EUROPE, S.à r.l.

Signature

(095614.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

PARKWAY EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 80.414.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 727 du 5 septembre 2001.

Les comptes annuels au 30 septembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00533, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARKWAY EUROPE, S.à r.l.

Signature

(095616.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

TROY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 75.351.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration du 30 septembre 2005 que le siège social de la société a été transféré du 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach avec effet au 30 septembre 2005.

Le 26 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095469.3/556/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

PERKINS FOODS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 10-12, Parc d'Activités Capellen.

R. C. Luxembourg B 38.868.

La Zone Industrielle Hierebösch - Mamer, L-8320 Capellen ayant été rebaptisée Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, l'adresse du siège social de la Société sera désormais:

10-12, Parc d'Activités Capellen,

L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

PERKINS FOODS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095572.3/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

AXEL INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R. C. Luxembourg B 99.160.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 11 février 2004, acte publié au Mémorial C n° 368 du 3 avril 2004.—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Pour AXEL INVEST, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(095549.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

LEFEVRE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R. C. Luxembourg B 99.157.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 11 février 2004, acte publié au Mémorial C n° 369 du 5 avril 2004.—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Pour LEFEVRE LUX, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(095550.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

NIPPON EXPRESS (BELGIUM) N.V., Société Anonyme.

Siège social: B-1931 Zaventem, Brucargo Gebouw, 723.

Succursale: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.

R. C. Luxembourg B 23.681.

Les statuts ont été publiés au Mémorial C n° 47 du 22 février 1986.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Pour NIPPON EXPRESS (BELGIUM) N.V.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(095552.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

ICMOS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 94.282.

EXTRAIT

En date du 29 septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 7-11, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 20 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06255. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095588.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

CHRYSALIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 75.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00277, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Signature.

(095582.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

**REICHMANN S.A., Société Anonyme,
(anc. AKB INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 64.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00279, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Signature.

(095585.3/723/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

PÂTISSERIE SCHEER MARC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 14, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 73.646.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour PÂTISSERIE SCHEER MARC, S.à r.l.

Signature

(095520.3/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

SALON VIVIANE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 6-8, rue Boltgen.
R. C. Luxembourg B 79.862.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour SALON VIVIANE, S.à r.l.

Signature

(095522.3/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

UBP MULTIFUNDS ADVISORY, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 86.759.

EXTRAIT

En date du 19 septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095590.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

VERBENA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 79.380.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 octobre 2005

1. La FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., R.C.S. B 56.682, ayant son siège au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Alexis De Bernardi. Le mandat du nouveau Commissaire viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

2. Monsieur Charles Duro, avocat, né le 5 juin 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle; Madame Lydie Lorang, avocat, née le 7 mars 1954 à L-Rumelange, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle; Madame Marianne Goebel, avocat, née le 16 mai 1964 à L-Wiltz, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, sont nommés Administrateurs de la société en remplacement de Monsieur Jean-Marc Heitz, Madame Marie-Fiore Ries-Bonani et Vincenzo Arno'. Le mandat des nouveaux Administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

3. Le siège social de la société est transféré au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

VERBENA INVESTISSEMENTS S.A.

V. Arno' / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095559.3/545/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

EURO COURTAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 61.093.

Rectificatif des statuts coordonnés délivré aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 novembre 2005.

Pour la société

Pour J. Seckler, notaire

Ch. Dostert

(095568.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

I.C.D. INTERNATIONAL COSMETIC DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 47.374.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg

le 26 septembre 2005 à 15.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Les démissions de EUROLEX MANAGEMENT S.A., de M. Matthijs Bogers et de AMICORP MANAGEMENT B.V. en tant qu'Administrateurs de la société sont acceptées avec effet immédiat;

- Les nominations de ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., de LUXROYAL MANAGEMENT S.A. et de AMCIORP NETHERLANDS B.V. en tant qu'Administrateurs de la société sont acceptées pour une période de 6 ans;

- Le mandat de AUDEX, S.à r.l. en tant que Commissaire de la société est reconduit pour une nouvelle période de 6 ans;

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2011.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

ICD INTERNATIONAL COSMETIC DEVELOPMENT S.A.

Représentée par ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.

Administrateur

Représentée par M. Bogers

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095591.3/1084/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

16012

PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 83.305.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06218. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095592.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

EI INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,-

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 108.480.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 28 octobre 2005 à 13.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de Mme Barbara Lundberg en tant que Gérant de la société, est acceptée avec effet à partir du 15 septembre 2005.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.

Gérant

M. Bogers

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095584.3/1084/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

MGPF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 90.379.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2005

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée accepte également la démission en tant que Commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, avec adresse professionnelle 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg et Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg. ELPERS & CO., REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège social 11, bd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg est nommée nouveau Commissaire aux comptes. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 octobre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095594.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

16013

PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 84.135.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06223. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095593.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

ALBATROS PERFORMANCE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 53.606.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095596.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

SUEZ ASIA EQUITY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.048.

—
EXTRAIT

En date du 26 septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095598.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

ICD INTERNATIONAL COSMETIC DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 47.374.

—
Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICD INTERNATIONAL COSMETIC DEVELOPMENT S.A.

ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.

Administrateur

M. Bogers

Gérant

(095633.3/1084/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

16014

SUEZ ASIA EQUITY ASSOCIATES S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.049.

—
EXTRAIT

En date du 26 septembre 2005, le Conseil d'Administration de SUEZ ASIA EQUITY MANAGEMENT S.A., agissant pour le compte de SUEZ ASIA EQUITY ASSOCIATES S.C.A. (gérant de la SICAF) a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 20 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06265. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095602.3/1024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

ITAÚ EUROPA LUXEMBOURG ADVISORY HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 80.196.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095607.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

GOUDERIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 73.735.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095619.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

ITAÚ EUROPA LUXEMBOURG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 80.545.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095620.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

16015

EUROPEAN QUALITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 74.921.

—
EXTRAIT

En date du 2 septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.
Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06210. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095621.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

MANTARAY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 85.546.

—
EXTRAIT

En date du 23 septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.
Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095623.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

NEW TECH VENTURE CAPITAL FUND S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 74.725.

—
EXTRAIT

En date du 23 septembre 2005, le Conseil d'Administration de NEW TECH VENTURE CAPITAL MANAGEMENT S.A., agissant pour le compte de NEW TECH VENTURE CAPITAL FUND S.C.A. (gérant de la SICAF) a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.
Pour extrait sincère et conforme
L'Associé Commandité
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06237. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095624.3/1024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

INTERNATIONAL BUSINESS ORGANIZATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 33.264.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 octobre 2005.

Signature.

(095659.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

INTERNATIONAL BUSINESS ORGANIZATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 33.264.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 octobre 2005.

Signature.

(095661.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

INTERNATIONAL BUSINESS ORGANIZATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 33.264.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 octobre 2005.

Signature.

(095663.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

INTERNATIONAL BUSINESS ORGANIZATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 33.264.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 octobre 2005.

Signature.

(095665.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

SYNTHESIS FUND ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 76.026.

EXTRAIT

En date du 30 août 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03325. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095628.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

LBO BENELUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 86.352.

La société EURO REVISION S.A. a dénoncé, avec effet immédiat, le siège social de la société LBO BENELUX S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, R.C.S., Section B, n° 86.352.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour le Conseil d'Administration

EURO REVISION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095671.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

16017

LBO BENELUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 86.352.

Il résulte d'une lettre adressée à la société LBO BENELUX S.A., que Monsieur Elio Memola, demeurant professionnellement au n° 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, s'est démis de son poste de commissaire aux comptes de la société LBO BENELUX S.A., R.C.S., section B, n° 86.352, avec effet au 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

EURO ASSOCIATES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00170. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095670.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

ICM DIVERSIFIED ALPHA FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 94.280.

EXTRAIT

En date du 29 septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 20 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06259. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095630.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

ICM DIVERSIFIED ALPHA SERIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 94.281.

EXTRAIT

En date du 29 septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 20 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06261. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095631.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

EUROSUEZ CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 35.418.

EXTRAIT

En date du 1^{er} septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 21 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06262. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095634.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

16018

ELNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 54.785.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} juillet 2005

Il résulte de la présente assemblée que:

1. Messieurs Dominique Moinil, Michel Di Benedetto et C.L.M.S. (Luxembourg) démissionnent de leurs fonctions d'administrateurs.

2. - Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires demeurant à Luxembourg;

- FMS SERVICES S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg;

- SGA SERVICES S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg;

sont nommés nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2009.

3. H.T.R. REVISION, S.à r.l. démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes.

4. Monsieur Eric Herremans demeurant à Luxembourg est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2009.

5. Le siège social de la société est transféré au:

3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ06156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095657.3/1023/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

FINANCIERE CHINON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 61.141.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ06051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(095668.3/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

LUMELE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 15.810.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ07046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(095669.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

FIGINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.175.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ06137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

Signatures.

(095699.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

TWINPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.761.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ07048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(095673.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

SILEX.COM S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 77.146.

Monsieur Joseph Delree, expert-comptable, a dénoncé, avec effet immédiat, le siège social de la société SILEX.COM S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, R.C.S., Section B, n° 77.146.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

J. Delree

Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095674.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI VA MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 88.927.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00801, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

BROWN BROTHERS (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

(095682.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

LUX INTERNATIONAL CLEANING ENTERPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 9.411.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ07037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Pour la Gérance

N. Schaeffer

(095683.3/273/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

**NIGHTWATCH INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GOLD SILVER, S.à r.l.).**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 103.553.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

J. Elvinger

Notaire

(095741.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

GLOBAL SPRING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 86.701.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social extraordinairement en date du 15 mars 2005:

- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri, Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095731.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

GLOBAL SPRING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 86.701.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Signature.

(095717.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

GLOBAL SPRING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 86.701.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00655, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Signature.

(095716.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

BARTOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 33.534.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00176, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour le conseil d'administration

Signature

(095711.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

BARTOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 33.534.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00178, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour le conseil d'administration

Signature

(095714.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

INTERNATIONAL LAB GROUP S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 61.022.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST, DEPARTEMENT DOMICILIATION DE GODFREY HIGUET

S. Biver

Directeur

(095477.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

INTERNATIONAL LAB GROUP S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 61.022.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

DEPARTEMENT DOMICILIATION DE GODFREY HIGUET

S. Biver

Directeur

(095476.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

INTERNATIONAL LAB GROUP S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 61.022.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST, DEPARTEMENT DOMICILIATION DE GODFREY HIGUET

S. Biver

Directeur

(095475.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

HUB INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 93.896.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 24 octobre 2005

Successivement, le Conseil d'Administration a accepté les démissions de C.L.M.S. (LUXEMBOURG) S.A., Michel Di Benedetto et Dominique Moinil et a décidé de coopter:

- Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires demeurant à Luxembourg;
- FMS SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg;
- S.G.A. SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Les nominations seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le siège social est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ06152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095695.3/1023/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

BOSQUET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: K'Fé BOOS.

Siège social: L-8120 Bridel, 31, Biergerkreitz.

R. C. Luxembourg B 99.417.

L'an deux mille cinq, le treize juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marc Hobscheit, commerçant, demeurant à L-2531 Luxembourg, 11, rue Franz Seimetz.

2.- Monsieur Michel Dakessian, commerçant, demeurant à L-8031 Strassen, 46, rue de la Libération.

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée BOSQUET, S.à r.l., pouvant faire le commerce sous l'enseigne K'FE BOOS, avec siège social à L-8120 Bridel, 31, Biergerkreitz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99.417, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 février 2004, publié au Mémorial C, numéro 423 du 21 avril 2004.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner au premier alinéa de l'article trois (3) des statuts la teneur suivante:

«Art. 3. (premier alinéa). La société a pour objet l'exploitation d'un café-bar avec restauration.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Olivier Delrieux, qualifié ci-après, comme gérant technique pour la branche d'activité de la grande restauration.

Troisième résolution

L'assemblée constate que la gérance de la société est actuellement exercée comme suit:

- Monsieur Olivier Delrieux, cuisinier, né à Lunel, (France), le 8 avril 1971, demeurant à L-1938 Luxembourg, 1, rue Nicolas Liez, gérant technique pour la branche d'activité de la restauration;

- Monsieur Romain Mohr, gérant de société, né à Dudelange, le 8 février 1947, demeurant à L-5835 Alzingen, 3, Hondsbreck, gérant technique pour l'exploitation du débit de boissons alcooliques et non-alcooliques;

- Monsieur Marc Hobscheit, commerçant, né à Differdange, le 29 février 1960, demeurant à L-2531 Luxembourg, 11, rue Franz Seimetz, gérant administratif;

- Monsieur Michel Dakessian, commerçant, né à Sétif, (Algérie), le 1^{er} août 1952, demeurant à L-8031 Strassen, 46, rue de la Libération, gérant administratif.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le pouvoir de signature des gérants comme suit:

«La société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant jusqu'à concurrence de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR); pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe d'un gérant technique, agissant pour sa branche d'activité relative, et d'un gérant administratif est nécessaire.»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juillet 2005, vol. 532, fol. 51, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 novembre 2005.

J. Seckler.

(097009.3/231/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

BOSQUET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: K'Fé BOOS.

Siège social: L-8120 Bridel, 31, Biergerkreitz.
R. C. Luxembourg B 99.417.

Statuts coordonnés délivrés aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 novembre 2005.

Pour la société

J. Seckler

(097010.3/231/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

CHORALE STE CECILE BETTEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: Bettembourg.

R. C. Luxembourg F 1.288.

Modifications statutaires

Le dispositif des statuts du 12 décembre 1975 est modifié et prend la teneur suivante:

«Chapitre I^{er}. - Dénomination, siège et objet

Art. 1^{er}. L'association dénommée CHORALE STE CECILE BETTEMBOURG, fondée le 17 octobre 1889, est constituée sous forme d'une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, désignée ci-après par la «loi», et les présents statuts.

L'association a son siège à Bettembourg.

Art. 2. L'association est une société chorale qui a pour objet:

- d'accompagner par le chant les offices religieux à l'église de Bettembourg ou ailleurs;
- de contribuer au développement et à la propagation de la musique religieuse;
- d'organiser des concerts et autres manifestations à caractère musical ou récréatif;
- d'établir des liens d'amitié entre ses membres;
- d'entretenir des relations amicales avec d'autres sociétés poursuivant le même but.

Art. 3. L'association est affiliée à l'UNION SAINT PIE X, la fédération nationale des chorales d'église de l'Archevêché de Luxembourg.

Chapitre II. - Membres

Art. 4. L'association se compose de membres actifs, dont le nombre ne peut être inférieur à cinq.

Peut être admis comme membre actif toute personne désirant participer aux activités de l'association, qui adhère aux présents statuts et qui paye la cotisation annuelle.

La demande d'admission d'un membre actif est présentée par voie écrite ou verbale; son acceptation est réservée au Conseil d'administration.

La qualité de membre actif se perd:

- par démission adressée au Conseil d'administration;
- en cas de non paiement des cotisations;
- par exclusion, si le membre ne respecte pas les obligations statutaires ou s'il porte un préjudice grave à l'association.

L'exclusion est prononcée par l'Assemblée générale statuant à la majorité de deux tiers des voix, sur proposition du Conseil d'administration.

Art. 5. La qualité de membre d'honneur peut être reconnue à toute personne qui soutient l'association, notamment par le paiement d'une cotisation annuelle.

Les membres d'honneur ne disposent pas du droit de vote à l'Assemblée générale.

Art. 6. Le montant des cotisations à payer par les membres actifs et les membres d'honneur est fixé annuellement par l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration. Il ne peut dépasser cent euros par an.

Chapitre III. - Conseil d'administration

Art. 7. L'association est gérée par un Conseil d'administration, composée de cinq à dix administrateurs, élus par l'Assemblée générale pour un mandat de deux ans, ainsi que du curé desservant la Paroisse de Bettembourg, qui en fait partie de plein droit.

Art. 8. Le Conseil d'administration est renouvelé chaque année pour moitié. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Sont éligibles comme administrateurs les membres actifs majeurs appartenant à l'association depuis au moins une année.

Les candidatures pour le Conseil d'administration sont à adresser au président, par voie écrite ou verbale, au moins deux jours ouvrables avant la date de l'Assemblée générale.

Si le nombre des candidats dépasse le nombre des postes à pourvoir, l'Assemblée générale procède au vote par bulletin secret. Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix. En cas de parité de voix, il est procédé à un second scrutin parmi les candidats ayant obtenu le même nombre de voix.

Art. 9. Le Conseil d'administration nouvellement constitué désigne en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 10. Le Conseil d'administration représente et gère l'association dans toutes les affaires qui n'ont pas été déléguées à un autre organe par la loi ou les présents statuts. Il a notamment pour mission:

- de convoquer l'Assemblée générale, d'en fixer l'ordre du jour et d'en exécuter les décisions;
- de surveiller l'observation des statuts;
- de veiller aux biens de l'association;
- d'engager et de révoquer les personnes rémunérées par l'association.

Art. 11. Le président convoque les réunions du Conseil d'administration de sa propre initiative ou à la demande de la majorité des membres du Conseil d'administration. Il représente l'association vers l'extérieur. Il préside l'Assemblée générale ainsi que les réunions du Conseil d'administration.

En cas d'absence du président, le vice-président dispose des mêmes droits et devoirs que le président.

Art. 12. Le secrétaire est chargé de la gestion administrative de l'association. Il est en charge des écritures, notamment de la tenue des registres des délibérations, de la correspondance et des convocations. Il soumet à l'Assemblée générale le rapport d'activités annuel.

Art. 13. Le trésorier est chargé de la gestion financière de l'association. Il assure le recouvrement des cotisations et autres recettes et procède à la liquidation des dépenses approuvées par le Conseil d'administration. Il soumet pour approbation le rapport financier annuel à l'Assemblée générale.

Art. 14. Le Conseil d'administration délibère valablement si la majorité de ses membres est présente. Il prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Chapitre IV. - Assemblée générale

Art. 15. L'Assemblée générale ordinaire se réunit au courant du premier trimestre de l'année civile.

Elle se compose de tous les membres actifs. Les membres d'honneur peuvent être invités à assister à l'Assemblée générale avec voix consultative.

Art. 16. La convocation se fait par écrit, au moins deux semaines à l'avance, avec indication du lieu, de la date, de l'heure et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Art. 17. Toute demande d'amendement à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, soutenue par au moins un vingtième des membres actifs, doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 18. A la demande d'au moins un cinquième des membres actifs, une Assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le Conseil d'administration endéans les six semaines.
La demande doit comporter obligatoirement l'ordre du jour souhaité.

Art. 19. L'Assemblée générale a pour mission:

- de définir le programme d'action de l'association;
- d'arrêter et de modifier les statuts;
- d'élire les membres du Conseil d'administration;
- d'approuver le bilan financier et le budget;
- d'approuver les rapports annuels;
- de fixer le montant des cotisations annuelles;
- de désigner les réviseurs de caisse;
- de prononcer l'exclusion d'un membre;
- de proposer la dissolution de l'association.

Art. 20. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal à l'Assemblée générale, et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts.

Art. 21. En cas d'élections, il est institué un bureau de vote se composant de trois membres actifs choisis dans l'assemblée. Les membres du Conseil d'administration et les candidats ne peuvent pas faire partie du bureau de vote.

Art. 22. Les résolutions de l'Assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par voie de courrier, de revue périodique ou de presse.

Chapitre V. - Réviseurs de caisse

Art. 23. L'Assemblée générale désigne deux réviseurs de caisse qui ont pour mission de vérifier la comptabilité et le bilan annuels et d'en faire rapport à l'Assemblée générale.

Les réviseurs sont désignés pour deux ans et sont rééligibles. Le mandat de réviseur est incompatible avec celui d'administrateur.

Chapitre VI. - Dissolution

Art. 24. La dissolution de l'association ne peut être décidée que par une Assemblée générale extraordinaire en application de l'article 20 de la loi.

Art. 25. En cas de dissolution, l'inventaire total de l'association reviendra à la Paroisse de Bettembourg. Son actif, après paiement des dettes éventuelles, reviendra à l'Office social de la Commune de Bettembourg.

Chapitre VII. - Dispositions générales, transitoires et finales

Art. 26. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 27. Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 28. Les présents statuts ont été adoptés dans les formes prévues par l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928 et remplacent ceux adoptés en date du 12 décembre 1975.

Ils seront publiés au Mémorial, Recueil des sociétés et associations, et déposés auprès de la Commune de Bettembourg.»

Fait à Bettembourg, le 4 octobre 2005.

Suit la liste des noms, prénoms, domiciles et nationalités des associés.

Liste des membres-fondateurs de l'association sans but lucratif CHORALE STE CECILE BETTEMBOURG.

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Domicile</i>	<i>Nationalité</i>
Bader-Geier	Mady	Bettembourg	L
Biever-Masselter	Gibby	Bettembourg	L
Colbett	Lucien	Bettembourg	L
Didelot	René	Bettembourg	L
Eisenlöffel-Juncker	Maggy	Bettembourg	L
Ennen-Lorent	Micheline	Bettembourg	L
Feftes-Gretsch	Fernande	Bettembourg	L
Fischbach	Camille	Bettembourg	L
Freis-Pletsch	Martine	Bettembourg	L
Gillander	Aloyse	Bettembourg	L
Godar	Bernadette	Bettembourg	L
Gretsch	Colette	Dudelange	L
Haller-Kesch	Marie	Bettembourg	L
Hansen-Lanners	Germaine	Bettembourg	L
Heyart	Henri	Bettembourg	L
Huberty	Fernand	Bettembourg	L
Juchem ép. Sonveau	Diane	Rosport	L
Juchem-Jung	Ginette	Bettembourg	L
Juncker-Sinner	Mélanie	Bettembourg	L
Kayser	Pol	Bettembourg	L
Kirpach	Carlo	Bergem	L
Kohn-Haas	Ginette	Bettembourg	L
Lietz	Mathias	Bettembourg	L
Lietz-Meyer	Nicole	Bettembourg	L
Lippert-Jans	Marie-Madeleine	Bettembourg	L
Ludwig	André	Huncherange	L
Ludwig	Romain	Tétange	L
Marx	Carlo	Bettembourg	L
Polfer-Kries	Marie	Bettembourg	L
Polfer	Roger	Bettembourg	L
Schartz-Chiarandini	Mireille	Bettembourg	L
Schartz	Myriam	Bettembourg	L
Schmit	Anne	Bettembourg	L
Schmit	Antonia	Bettembourg	L
Schmit	Erny	Bettembourg	L
Schmit-Koep	Christiane	Bettembourg	L
Schroeder-Barthel	Nicole	Bettembourg	L
Specogna-Dabé	Marthe	Bettembourg	L
Specogna	Louis	Bettembourg	L
Stamerra	Véronique	Bettembourg	B
Strecker-Schweitzer	Albertine	Bettembourg	L

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02896. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097096.3/000/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

LUPICO INTERNATIONAL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 23.707.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Marie-Paul Van Waelem, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Madame Françoise de Poortere Hollebecq, demeurant à B-8500 Kortrijk, Wolvendreef 28,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, en date du 20 octobre 2005,

laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes, pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire soussigné d'acter que:

- La société anonyme holding LUPICO INTERNATIONAL HOLDING, Société Anonyme, ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 23.707, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1985, publié au Mémorial C numéro 47; du 22 février 1986.

- Le capital social est de un million cent mille euros (1.100.000,- EUR), représenté par cinq mille cinq cents (5.500) actions d'une valeur nominale de deux cents euros (200,- EUR) chacune.

- Que Madame Françoise de Poortere Hollebecq, prédite, est l'actionnaire unique et propriétaire de toutes les actions de la société LUPICO INTERNATIONAL HOLDING, Société Anonyme, prénommée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société LUPICO INTERNATIONAL HOLDING, Société Anonyme, prénommée, et vouloir se considérer comme liquidateur de la société.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de leur mandat jusqu'à ce jour, ainsi qu'au notaire soussigné.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu et inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'associé unique.

Les livres et documents comptables de la société LUPICO INTERNATIONAL HOLDING, Société Anonyme, prénommée, demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.P. Van Waelem, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, vol. 150S, fol. 50, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

J.-P. Hencks.

(097013.3/216/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

DAMIGIANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 78.258.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 25 octobre 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Madame Sabine Plattner. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Cette même Assemblée a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg en remplacement de FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de ces deux administrateurs.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur,

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.
Pour DAMIGIANA HOLDING S.A.
MONTEREY SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095823.3/029/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

DAMIGIANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 78.258.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2003, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06982, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.
Pour DAMIGIANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
MONTEREY SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

(095772.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

DAMIGIANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 78.258.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2004, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06978, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.
Pour DAMIGIANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
MONTEREY SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

(095766.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

DAMIGIANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 78.258.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2005, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06973, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.
Pour DAMIGIANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
MONTEREY SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

(095767.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

SEALED AIR LUXEMBOURG (I), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 89.318.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

J. Elvinger.

(095734.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

ARBALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof-Koerich, 11, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 54.325.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST, DEPARTEMENT DOMICILIATION DE GODFREY HIGUET

S. Biver

Directeur

(095485.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

ARBALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof-Koerich, 11, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 54.325.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST, DEPARTEMENT DOMICILIATION DE GODFREY HIGUET

S. Biver

Directeur

(095484.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

PASTELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 111.546.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. FGA (LUXEMBOURG) S.A. immatriculée au R.C. Luxembourg B 61.096, avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon,
ici représentée par Madame Stéphanie Delonnoy, employée privé, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon,

en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 9 août 2005,
lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon,
ici représentée par Madame Stéphanie Delonnoy, prénommée,

en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 9 août 2005,
lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de PASTELLE S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut faire l'acquisition et la gestion de biens immobiliers.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mille six. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

- FGA (LUXEMBOURG) S.A., prénommée	999 actions
- Monsieur Aniel Gallo, prénommé	1 action
Total	1.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille cinq. La première assemblée générale se tiendra en deux mille six.

16030

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros (1.700,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui es commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
 - Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
 - Madame Mireille Masson, administrateur de sociétés, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
 - Madame Madeleine Alié, administrateur de sociétés, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
3. Est nommé administrateur délégué: Monsieur Aniel Gallo, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FGA (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Mamer.

5. Le siège social est fixé au 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer.

Dont acte, fait et passé à Mamer.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: S. Delonnoy, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2005, vol. 912, fol. 25, case 10. – Reçu 500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 2005.

A. Biel.

(096846.3/203/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

SOREP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Z.I. Um Monkeler.

R. C. Luxembourg B 49.266.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 21 septembre 2005
statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2004*

Conseil d'administration:

Le mandat des administrateurs arrivant à son terme, l'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler l'entièreté des mandats des administrateurs à savoir:

- Monsieur Claude Alberghetti, Agent Commercial, demeurant à L-3490 Dudelange, résidence Atrium, 59, rue Jean Jaurès.
- Madame Françoise Alberghetti, Secrétaire de direction, demeurant à F-57100 Thionville, route de Guentrange, 54.
- Monsieur Jean-Luc Auburtin, Directeur de sociétés, demeurant à F-57570 Evrange, 31, rue du Puits.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2011.

Administrateur-délégué:

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Alberghetti Claude. Son mandat prendra fin en même temps que son mandat d'administrateur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Commissaire aux comptes:

Le mandat du commissaire aux comptes arrivant à son terme, l'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler le mandat de la société READ, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter. Il prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2011.

Luxembourg, le 6 octobre 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095827.3/1137/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

PORTES DU SOLEIL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 100.792.

Contrat de cession de parts sociales

Entre:

Monsieur Emond Didier, demeurant à F-57245 Meclèves (France) 43, rue de la Croix du Mont ci-après dénommé le «cédant»;

Et:

Madame Bastian Natacha, demeurant à L-3832 Schifflange, 28, rue Pierre Dupong ci-après dénommée le «Cessionnaire».

Après avoir exposé ce qui suit:

1. Le cédant est propriétaire de 24 (vingt-quatre) parts (ci-après les «Parts»), ayant une valeur nominale de 124,- EUR (cent vingt-quatre euros) chacune de PORTES DU SOLEIL ci-après dénommée la «société», société à responsabilité limitée au capital social de 12.400,- EUR (douze mille quatre cents euros), constituée par-devant Maître Martine Decker, notaire en date du 13 mai 2004, ayant son siège social à Luxembourg-ville (Luxembourg), immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 100.792.

2. La société a pour objet social principalement un commerce d'importation, d'exportation, et de vente au détail d'articles de décoration, de bibelots, de mobilier d'intérieur et d'extérieur, de vêtements, chaussures et accessoires de mode.

3. Le cessionnaire déclare avoir eu la possibilité de prendre connaissance de la comptabilité et des livres de la société, et plus particulièrement des derniers bilans et comptes de profits et pertes et être parfaitement au courant de la situation commerciale et financière de la société.

4. Le cessionnaire souhaite acquérir une fraction des parts de la société et le cédant est disposé à lui céder cette fraction des parts.

Il a été convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Cession. Le cédant vend au cessionnaire, qui accepte 24 parts de la société aux conditions et suivant les modalités contenues au présent contrat.

Art. 2. Transfert de propriété. Le transfert de propriété des 24 parts a lieu à la date de la signature de la présente. Ce faisant tous les droits et obligations liés à ces parts de la société passent du cédant au cessionnaire.

Art. 3. Prix. Le prix s'entend frais et taxes éventuelles non-comprisede ce qui exclut notamment la prise en charge par le cédant des droits d'enregistrement et des honoraires et frais en rapport avec la cession des parts.

La cession est consentie et acceptée pour le prix indiqué ci-dessous libellé en euros.

Le prix est fixé à 1,- EUR (un euro).

Art. 4. Frais. Tous frais et droits d'enregistrement relatifs à la cession des parts sont à charge du cessionnaire.

Art. 5. Validité. La présente convention reflète l'accord plein et entier des parties.

Si en raison de l'application d'une loi ou d'un règlement une ou plusieurs dispositions de la présente convention devrai(en)t être déclarée(s) nulle(s), cette nullité n'affecterait en rien les autres dispositions de la convention. En outre, les parties négocieront afin de convenir d'une ou de plusieurs autres dispositions qui permettraient d'atteindre, autant que faire se peut, l'objectif poursuivi par la ou les clauses frappées de nullité.

Fait à Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Chaque partie ayant reçu un original.

D. Emond / N. Bastian / Signature

Le cédant / Le cessionnaire / -

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00441. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095836.2//48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

BRANT MAINTENANCE.LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 94.860.

Le bilan au 15 juillet 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST, DEPARTEMENT DOMICILIATION DE GODFREY HIGUET

S. Biver

Directeur

(095479.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

CAS SERVICES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 68.168.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 17 octobre 2005

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de CAS SERVICES S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. John Beers de sa fonction d'administrateur et ce avec effet immédiat;
- de nommer M. Robert Kimmels ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat.

L'ensemble des mandats sera renouvelé lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

H. van de Sanden

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06408. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(095415.3/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

SECUR CHANNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 69.983.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04733, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Signature.

(095453.3/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

SECUR CHANNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 69.983.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Signature.

(095451.3/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

SECUR CHANNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 69.983.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Signature.

(095452.3/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.
